

Vous n'oublierez pas, Chers Coopérateurs, de prier et de faire prier à l'intention de l'illustre Cardinal.

II.

Rappelez-vous, Chers Coopérateurs, que vous devez obéissance et respect à toutes les ordonnances de ceux que Dieu a choisis pour gouverner dans l'Eglise, et que *Spiritus Sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei*. Vous devez faire preuve de votre soumission dans les circonstances particulières où les premiers pasteurs réunis élèvent la voix pour prémunir les âmes contre les dangers qui les menacent. C'est pourquoi je vous prie de relire ma circulaire No. 5, art. X qui rappelle les avertissements à donner aux fidèles en temps d'élections. Relisez aussi ma circulaire du 19 Novembre dernier, No. 31. Vous verrez que je considère de mon devoir de maintenir de toute l'autorité que me donne ma charge d'évêque les lettres collectives des Evêques et notamment la circulaire en date du 11 Octobre 1877 qui accompagne la dernière lettre pastorale des évêques de cette province ecclésiastique.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.



† J. THOMAS EV. D'OTTAWA.